



Périgueux, le 04 septembre 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Dordogne
à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
s/c de
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Division des Ressources
humaines et de la Vie de l'élève

N° 09

Affaire suivie par :
Stéphane DURAND

Objet : associations agréées dans l'académie de Bordeaux

Partenaires éducatifs à part entière, les associations proposent des activités dans le respect des projets d'établissement et d'école.

Vous trouverez ci-joint la liste mise à jour des associations agréées dans l'académie de Bordeaux.

Cet agrément académique garantit que les associations respectent les principes du service public d'éducation et ont fait la démonstration de la qualité de leur action.

Téléphone
05.53.02.84.77

Courriel
ce.ia24-d3@ac-bordeaux.fr

20, rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 PERIGUEUX Cedex

L'inspecteur d'académie

Jacques CAILLAUT